

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU GRAND ETABLISSEMENT
UNIVERSITE CÔTE D'AZUR**

SEANCE DU 14 MARS 2025

DELIBERATION N° 2025-018

Objet : Compte Financier 2024 de la Fondation UniversitaireUCAJ.E.D.I.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GRAND ETABLISSEMENT UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts modifié ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 175, 176 et 177 ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2024-01 du 9 janvier 2024 du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n° 116-2024 du 23 janvier 2024, portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu les exposés de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage, M. Christian SANCHEZ, Agence Comptable et M. Philippe LEVERT, Commissaire aux Comptes ;

Article 1 : Le conseil d'administration **approuve** l'exécution des autorisations budgétaires suivantes :

- **12 930 829€ d'autorisations d'engagement dont :**
 - **7 847 292€ personnel**
 - **4 730 731€ fonctionnement**
 - **352 806€ investissement**
- **15 609 360€ de crédits de paiement**
 - **7 847 494€ personnel**
 - **7 359 039€ fonctionnement**
 - **402 826€ investissement**
- **16 431 410€ d'exécution de recettes**
- **822 050€ de solde budgétaire**

Article 2 - Le conseil d'administration **approuve** les exécutions comptables suivantes :

- **631 840€ de variation de trésorerie**
- **186 962€ de résultat patrimonial**
- **304 098€ de capacité d'autofinancement**
- **281 967€ de variation de fonds de roulement**

Les tableaux des autorisations budgétaires, de la situation patrimoniale, les comptes annuels et le rapport d'activité sont annexés à la présente délibération.

Article 3 : le conseil d'administration approuve l'affectation du résultat **186 962€** en réserves facultatives de la fondation universitaire

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Membres en exercice : 38

Quorum : 19

Membres présents et représentés : **35**

Fait à Nice, le 14 mars 2025

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : **2025-018**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 21 mars 2025
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE : 21 mars 2025

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :
En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Tableau 2 - FONDATION UCA JEDI
Autorisations budgétaires
COMPTE FINANCIER 2024 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Périmètre financier : Univ. Cote Azur

Exercice : 2025

	Dépenses										Recettes				
	AE					CP					RE				
	2023	Budget N	Budget R1	Réalisé 2024	%	2023	Budget N	Budget R1	Réalisé 2024	%	2023	Budget N	Budget R1	Réalisé 2024	%
Personnel	5 922 543 €	7 356 233 €	7 950 000 €	7 847 292 €	99%	5 922 543 €	7 356 233 €	7 950 000 €	7 847 494 €	99%	1 313 637 €	885 075 €	901 069 €	1 253 396 €	139%
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>															
Fonctionnement	6 476 713 €	7 035 648 €	5 041 203 €	4 730 731 €	94%	5 809 976 €	7 035 648 €	7 645 992 €	7 359 039 €	96%	24 006 €	38 190 €	54 184 €	48 012 €	89%
											1 289 631 €	846 885 €	846 885 €	1 205 384 €	142%
Investissement	303 317 €	1 505 000 €	505 000 €	352 806 €	70%	328 133 €	1 505 000 €	539 001 €	402 826 €	75%	13 924 824 €	12 841 133 €	13 027 438 €	15 178 014 €	117%
											61 024 €			326 076 €	100%
											13 836 777 €	12 841 133 €	12 877 528 €	14 684 254 €	114%
											27 023 €	- €	149 910 €	167 684 €	112%
TOTAL DES DÉPENSES	12 702 573 €	15 896 881 €	13 496 203 €	12 930 829 €	96%	12 060 652 €	15 896 881 €	16 134 993 €	15 609 360 €	97%	15 238 461 €	13 726 208 €	13 928 507 €	16 431 410 €	118%
Solde budgétaire (excédent)						3 177 809 €			822 050 €			2 170 673 €	2 206 486 €		Solde budgétaire (déficit)

Date arrêté : 31/12 – Compte financier
Date : 04/03/2025

Tableau 6 - FONDATION UCA JEDI
COMPTE FINANCIER 2024 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2025
POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	2023	BI	BR1	2024	PRODUITS	2023	BI	BR1	2024
Personnel	6 055 575 €	7 260 833 €	7 847 475 €	7 748 238 €	Subventions de l'Etat	12 711 €	- €	- €	21 289 €
dont charges de pensions civiles*					Fiscalité affectée	- €	- €	- €	- €
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	5 613 614 €	7 793 392 €	8 395 861 €	5 237 232 €	Autres subventions	10 887 603 €	14 160 340 €	15 364 451 €	11 830 461 €
TOTAL DES CHARGES (1)	11 669 189 €	15 054 225 €	16 243 336 €	12 985 469 €	Autres produits	1 096 459 €	896 885 €	1 050 079 €	1 320 681 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	327 584 €	3 000 €	171 194 €	186 962 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	11 996 773 €	15 057 225 €	16 414 530 €	13 172 431 €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	11 996 773 €	15 057 225 €	16 414 530 €	13 172 431 €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	- €	- €	- €	- €
					TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	11 996 773 €			13 172 431 €

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

	2023	BI	BR1	2024
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	327 584 €	3 000 €	171 194 €	186 962 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	114 426 €	52 000 €	82 210 €	127 851 €
- reprise de provision				
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				
- produits de cession d'éléments d'actifs				
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	9 067 €	50 000 €	9 067 €	10 715 €
= CAF ou IAF*	432 943 €	5 000 €	244 337 €	304 098 €

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	2023	BI	BR1	2024	RESSOURCES	2023	BI	BR1	2024
Insuffisance d'autofinancement*					Capacité d'autofinancement*	432 943 €	5 000 €	244 337 €	304 098 €
Investissements	356 448 €	1 505 000 €	554 001 €	389 168 €	Financement de l'actif par l'Etat				
Remboursement des dettes financières				10 000 €	Financement de l'actif par des tiers autres que l'état	356 448 €	1 500 000 €	534 001 €	377 037 €
Fusion IFMK					Autres ressources				
TOTAL DES EMPLOIS (5)	356 448 €	1 505 000 €	554 001 €	399 168 €	Augmentation des dettes financières (emprunt)				
					Fusion IFMK				
					TOTAL DES RESSOURCES (6)	789 391 €	1 505 000 €	778 338 €	681 134 €
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	432 943 €	- €	224 337 €	281 967 €	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)				

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	2023	BI	BR1	2024
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	432 942 €	- €	224 337 €	281 967 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	- 2 546 756 €	2 170 673 €	2 430 822 €	- 349 873 €
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou RELEVEMENT (II)	2 979 698 €	- 2 170 673 €	- 2 206 486 €	631 840 €
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	635 428 €	635 428 €	859 765 €	917 395 €
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 14 996 732 €	- 12 826 059 €	- 12 565 910 €	- 15 346 605 €
Niveau de la TRESORERIE	15 632 160 €	13 461 487 €	13 425 674 €	16 264 000 €

ANNEXE MASSE SALARIALE (à remplir et à transmettre au recteur parallèlement au budget primitif et lors de chaque budget rectificatif)

Décompte en ETPT des emplois sous plafond et hors plafond et suivi de la dépense de masse salariale
Etablissement : FONDATION Idex

N° UAI :
Prévision en date du : 04/03/2025

	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Prévision d'exécution finale (1)	Crédits ouverts au BP ou au dernier BR (2)	Ecart crédits ouverts/prévision (3)
Décompte en ETPT des emplois sous plafond Etat (a)	10	11	11	10	10	11	11	11	10	10	11	10	10,20		
Décompte en ETPT des emplois financés sur ressources propres (b)	110	121	121	121	125	127	126	125	120	117	139	145	124,70		
Total ETPT (c) = (a)+(b)	120	131	132	131	135	138	136	136	129	126	149	155	134,90		
Masse salariale PSOP (total des kx)	580 820 €	649 841 €	632 852 €	662 600 €	667 248 €	641 413 €	685 727 €	654 437 €	554 646 €	593 187 €	763 030 €	761 693 €	7 847 494 €		
Masse salariale HORS PSOP													0 €		
Total Masse salariale	580 820 €	649 841 €	632 852 €	662 600 €	667 248 €	641 413 €	685 727 €	654 437 €	554 646 €	593 187 €	763 030 €	761 693 €	7 847 494 €		



INITIATIVE D'EXCELLENCE

UCA J.E.D.I.
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR



COMPTES ANNUELS 2024

FONDATION UCA^{JEDI}

SOMMAIRE

BILAN	4
COMPTE DE RESULTAT	5
ANNEXE	6
Préambule	7
I) FAITS CARACTERISTIQUES, COMPARABILITE DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	8
I-1) MODALITE D'ETABLISSEMENT DES COMPTES	8
I-2) PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUES AUX POSTES DE BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT	8
I-2-1) Principes règles et méthodes comptables	8
I-2-2) Principes et méthodes d'évaluation	8
I-2-3) Comparabilité des comptes	9
I-2-4) Immobilisations incorporelles	9
I-2-5) Immobilisations corporelles	9
I-2-6) Créances	10
I-2-7) Financement externe de l'actif	11
I-2-8) Subventions reçues et opérations pluriannuelles	11
I-2-9) Rattachement des charges et des produits à l'exercice	12
II) NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN	13
II-1) ACTIF IMMOBILISE	13
II-2) AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS	14
II-3) CREANCES CLIENTS ET DETTES	15
II-4) COMPTE DE LIAISON	16
II-5) LES FONDS PROPORES	16
II-6) LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	18
II-7) PROVISIONS	19
II-8) COMPTES DE REGULARISATION	19

III) NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	19
III-1) CHIFFRE D'AFFAIRE ET PRODUITS D'EXPLOITATION	19
III-2) CHARGES D'EXPLOITATION	21
IV) AUTRES INFORMATIONS	22
IV-1) EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	22
IV-2) EFFECTIFS	22
IV-3) ENGAGEMENTS HORS BILAN	22

BILAN FONDATION UCAJEDI 2024

ACTIF	Brut 2024	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2024	31/12/2023	PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
<i>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</i>	23 109,77	7 988,37	15 121,40	5 811,35	FINANCEMENT RECUS		
FRAIS D'ETABLISSEMENT					Financement externes de l'actif Etat	776 683,02	410 361,34
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT					Financement externes de l'actif autre que l'Etat		
CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES...	23 109,77	7 988,37	15 121,40	5 811,35	Fonds propres des fondations	50 000,00	50 000,00
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					RESERVES	478 648,41	151 064,76
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS					REPORT A NOUVEAU		
<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>	785 486,61	105 441,31	680 045,30	382 803,00	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	186 961,89	327 583,65
TERRAINS					TOTAL FONDS PROPRES	1 492 293,32	939 009,75
CONTRUCTIONS					PROVISION POUR RISQUES		
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGES	270 481,95	42 235,65	228 246,30	196 401,99	PROVISION POUR CHARGES	130 268,11	85 032,49
COLLECTIONS					TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	130 268,11	85 032,49
BIENS HISTORIQUES ET CULTURELS					DETTES		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	515 004,66	63 205,66	451 799,00	186 401,01	DETTES FINANCIERES		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS					EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENT DE CREDIT		
AVANCES ET ACOMPTES					EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (BIENS VIVANTS)					TOTAL DETTES FINANCIERES	0,00	0,00
<i>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</i>	10 000,00		10 000,00		DETTES NON FINANCIERES		
PARTICIPATIONS					DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	813 269,98	3 160 240,04
ACTIONS					DETTES FISCALES ET SOCIALES	292 812,87	261 665,55
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	10 000,00		10 000,00		AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	30 230 997,97	26 361 237,96
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	818 596,38	113 429,68	705 166,70	388 614,35	DETTE CORRESPONDANT A DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		
ACTIF CIRCULANT					AUTRES DETTES NON FINANCIERES	25 234,70	22 559,42
<i>STOCK ET EN COURS</i>					PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		21 289,07
MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS					TOTAL DETTES NON FINANCIERES	31 362 315,52	29 826 992,04
<i>CREANCES</i>	16 018 244,73	2 637,27	16 015 607,46	14 798 203,64	TRESORERIE		
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	15 832 003,21		15 832 003,21	14 699 917,51	AUTRES ELEMENTS DE TRESORERIE PASSIVE	16 889,35	
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	34 505,19	2 637,27	31 867,92	79 517,10	TOTAL TRESORERIE	16 889,35	0,00
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES					COMPTE DE REGULARISATION		
Créances correspondant à des opérations sur compte de tiers					ECART DE CONVERSION - PASSIF IV		
Créances sur les autres débiteurs	151 736,33		151 736,33	18 769,03	TOTAL GENERAL	33 001 766,30	30 851 034,28
<i>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</i>	102,98		102,98	32 056,30			
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	16 018 347,71	2 637,27	16 015 710,44	14 830 259,94			
<i>TRESORERIE</i>							
DISPONIBILITES	16 280 889,16		16 280 889,16	15 632 159,99			
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS							
AUTRES							
TOTAL TRESORERIE	16 280 889,16	0,00	16 280 889,16	15 632 159,99			
COMPTE DE REGULARISATION							
COMPTE DE REGULARISATION							
ECART DE CONVERSION - ACTIF							
TOTAL GENERAL	33 117 833,25	116 066,95	33 001 766,30	30 851 034,28			

COMPTE DE RESULTAT - FONDATION UCA JEDI 2024

CHARGES	31/12/2024	31/12/2023 AUDITE	PRODUITS	31/12/2024	31/12/2023 AUDITE
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	3 247 691,65	2 533 028,75	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Achats	5 792,43	3 180,02	PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE	11 851 750,16	10 900 313,56
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	3 241 899,22	2 529 848,73	Subvention pour charges de service public		-
			Subvention de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	11 851 750,16	10 900 313,56
CHARGES DE PERSONNEL :	7 748 237,52	6 055 574,78	Dons et legs		-
Salaires et traitements	5 601 142,47	4 367 411,06	Produits de la fiscalité affectée		-
Charges sociales	2 128 508,75	1 677 147,95	PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE	1 309 840,07	1 087 391,69
Intéressement et participation			Ventes de biens ou prestations de services	1 305 521,82	1 064 036,51
Autres charges de personnel	18 586,30	11 015,77	Produit de cession d'élément d'actif		
			Autres produits de gestion	4 318,25	23 355,18
AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT (Dont perte sur créances irrécouvrables)	1 858 560,57	2 966 159,36	Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
			AUTRES PRODUITS	10 714,86	9 067,41
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATION, PROVISIONS ET VALEUR NETTES COMPTABLES DES ACTIFS CEDES	85 252,54	29 393,63	Reprises sur amortissements et provisions		-
			Reprises sur financements rattachés à un actif	10 714,86	9 067,41
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	12 939 742,28	11 584 156,52	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	13 172 305,09	11 996 772,66
CHARGES D'INTERVENTION	45 235,62	85 032,49			
Dispositif d'intervention pour compte propre					
Transfert aux ménages					
Transferts aux entreprises					
Transferts aux collectivités territoriales					
Transferts aux autres entités					
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme					
Dotations aux provisions et dépréciations	45 235,62	85 032,49			
CHARGES FINANCIERES :	491,45	-	PRODUITS FINANCIERS :	126,15	-
Dotations aux amortissements et aux provisions			De participation		
Intérêts et charges assimilées			D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Différence négatives de change	491,45	-	Autres intérêts et produits assimilés		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			Reprises sur provisions et transferts de charges financières		
			Différences positives de change	126,15	-
			Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
			Autres produits financiers		
(ex CHARGES EXCEPTIONNELLES :)			(EX PRODUITS EXCEPTIONNELS)		
Sur opérations de gestion			Sur opérations de gestion		
IMPOT SUR LES SOCIETES					
TOTAL	45 727,07	85 032,49	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	126,15	-
Solde créditeur= bénéfice	186 961,89	327 583,65	Solde débiteur = perte		
TOTAL GENERAL	13 172 431,24	11 996 772,66	TOTAL GENERAL	13 172 431,24	11 996 772,66

Annexe

Préambule

L'annexe est un document essentiel pour l'amélioration de la qualité comptable et la transparence accrue de l'information financière de l'établissement.

L'annexe, le bilan et le compte de résultat forment un tout indissociable et constituent « les comptes annuels », eux-mêmes extraits du compte financier.

L'annexe est un état financier qui complète et commente les informations fournies par le bilan et le compte de résultat, en apportant les explications nécessaires à une meilleure compréhension de ces documents comptables par les membres du Conseil d'Administration ainsi que par les partenaires extérieurs.

Seules les informations présentant un caractère significatif pour apprécier les comptes de l'exercice écoulé doivent être développées.

L'appréciation du caractère significatif relève donc d'une étude au cas par cas des particularités de l'université, analysées sur la base de critères qualitatifs ou quantitatifs.

Elle n'a pas pour finalité de se substituer au rapport de gestion de l'ordonnateur, au rapport financier de l'Agent Comptable ou aux analyses financières rétrospectives et prospectives.

L'exercice de référence s'établit sur une période de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

I) Faits caractéristiques, comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation

La Fondation UCA J.E.D.I. a été instituée par décision du Conseil d'Administration de l'Université Côte d'Azur lors de sa séance du 20 mai 2021, en application du décret N° 2008-326 du 7 avril 2008 relatif aux règles générales de fonctionnement des fondations universitaires. A ce titre, elle ne dispose pas d'une personnalité morale propre. Ses statuts sont votés au Conseil d'Administration du 25 novembre 2021 avec pour mission principale de porter l'IDEX pérennisé. Ses comptes figurent dans les comptes agrégés de l'Université Côte d'Azur jusqu'au 31/12/2024. L'Agent Comptable de l'Université est le comptable assignataire. La Fondation UCA J.E.D.I. est administrée par un Conseil de gestion, assisté d'un Bureau, et représentée par un Président. Le Président de la Fondation et le Bureau sont désignés par le Conseil de gestion en son sein.

Les comptes annuels 2024 ont été arrêtés par le conseil de gestion qui s'est tenu le 12 mars 2025 et font l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes nommés par le Conseil d'Administration de l'Université.

I-1) Modalité d'établissement des comptes :

La Fondation UCA J.E.D.I. est soumise aux règles comptables en vigueur applicables aux associations, fondations et fonds de dotation. La Fondation UCA^{JEDI} a été créée sous la forme juridique d'une fondation universitaire telle que définie à l'article L.719-12 du code de l'Education, les articles R.719-194 à R.719-205 du code de l'éducation fixent les règles générales de fonctionnement. Ces règles financières sont amendées dans le règlement financier annexé à ses Statuts.

I-2) Principes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et du compte de résultat

I-2-1) Principes, règles et méthodes comptables :

Les présents comptes sont établis en application du « recueil des normes comptables pour les établissements publics » et de « l'instruction comptable commune », applicables aux établissements publics.

Ils ont été arrêtés (Article R719-101 du code de l'éducation) « conjointement par l'ordonnateur et l'agent comptable » à la date du 24 février 2025.

I-2-2) Principes et méthodes d'évaluation

Les comptes de la Fondation doivent être établis :

- Les comptes de la fondation ont été établis conformément au règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 « *relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif* ».
- En conformité avec le PCG résultant du règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Application des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- Evaluation des éléments inscrits en comptabilité selon la méthode des coûts historiques.

I-2-3) Comparabilité des comptes

Les comptes sont conformes aux règles et procédures en vigueur susvisées.

Ils sont établis selon des méthodes permanentes dans le but d'assurer leur future comparabilité, à la fois avec les états financiers d'entités différentes ainsi qu'avec les états financiers de notre entité dans le temps.

L'annexe présente les changements de méthodes comptables, d'estimation et les corrections d'erreurs ayant eu lieu au cours de l'exercice sans reproduire (sans répéter) les informations/explications fournies dans les états financiers des exercices antérieurs.

I-2-4) Immobilisations incorporelles

Cette rubrique se compose principalement des brevets, licences et logiciels qui sont inscrits en comptabilité à leurs coûts d'acquisition.

I-2-5) Immobilisations corporelles

Les immobilisations appartenant à la Fondation sont évaluées à leur coût d'acquisition déterminé par l'addition des éléments suivants :

- prix d'achat ;
- frais accessoires : dépenses directement liées à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien, dans la mesure où elles peuvent être rattachées à cette acquisition.

I-2-5-1) Les biens meubles corporels :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus. Tout bien meuble répondant aux caractéristiques d'une immobilisation et dont le coût unitaire est supérieur à 1 500 € HT est inscrit à l'actif.

I-2-5-3) Les cadences d'amortissements :

Les durées d'amortissement des biens approuvées par le Conseil d'Administration de l'UNS du 17.07.12, et par celui de la COMUE UCA du 19/12/2017 sont les suivantes :

Plan de comptes	Libellé	Durée Amortissement (par an)
201	Frais d'établissement	5
203	Frais R&D	5
205	Concessions et droits similaires brevets, licences	3
206	Droit au bail	5
208	Autres immobilisations incorporelles	5
211	Terrains	0
212	Aménagement de terrains	10
2131	Bâtiments	50
2135	Agencement et aménagement des bâtiments	20
214	Constructions sur sols d'autrui	20
2151	Installations techniques complexes	10
2153	Installations à caractère spécifique	10
2154	Matériel	8
2155	Outillage industriel	5
2156	Matériel d'enseignement	8
2157	Agencement et aménagement du matériel	10
216	Collections de documentation	10
2181	Instal. générales, agencement et aménagement divers aff	5
2182	Matériel de transport	8
21831	Matériel de bureau	8
21832	Matériel informatique	5
2184	Mobilier	10
2186	Emballages récupérables	5
2188	Matériels divers	5

I-2-6) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

En 2012, l'UNS, compte tenu du risque existant sur un volume important de créances anciennes (notamment antérieures à 2009), a décidé de prévoir une méthode de dépréciation des créances douteuses :

L'UNS avait opté pour une méthode statistique permettant de calculer de manière arithmétique en fonction de l'ancienneté des créances dans les comptes à la clôture, une provision sur les créances douteuses. Toutes les créances dont l'antériorité supérieure à deux ans sont dépréciées à 50% et celles entre un an et deux ans à 25%.

Suite à la création de l'établissement expérimental Université côte d'Azur au 01/01/2020, le décret de création prévoyant le transfert des droits et obligations de la Comue UCA et de l'UNS à l'EPE Université Côte D'Azur, cette méthodologie et l'ensemble des méthodes comptables ont été transposées à Université Côte d'Azur.

La Fondation conserve cette méthode de dépréciation.

I-2-7) Financements externes de l'actif

Sur la base du fléchage des immobilisations, la Fondation UCA^{JEDI} reprend la quote-part de financement au même rythme que les amortissements, dans le respect de l'instruction du 18 décembre 2012 de la Direction Générale des Finances Publiques relative à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux.

Les financements externes de l'actif correspondent :

- soit à des financements en nature représentant la contrepartie de biens mis à disposition ou remis en pleine propriété (contrepartie par exemple des bâtiments affectés par l'Etat à l'UNS),
- soit à des financements en espèces destinés à l'acquisition d'actifs immobilisés (subventions d'investissement par exemple).

Le classement comptable distingue les financements rattachables de ceux non rattachables à des actifs déterminés. Cette présentation permet de faire évoluer la valeur comptable des financements reçus symétriquement à celle des actifs financés par une reprise au compte de résultat du financement au même rythme que les actifs.

Le fait générateur de comptabilisation suit les principes comptables exposés à la note **I-2-5)** de la présente annexe.

I-2-8) Subventions reçues et opérations pluriannuelles

D'un point de vue comptable, la subvention pour charges de service public est enregistrée au compte 741 « subventions d'exploitation – Etat » sans qu'aucune partie ne soit affectée à l'investissement sauf opération d'investissement spécifique ciblée. Elle est constatée pour le montant des crédits de paiement alloués, à réception par l'université de l'arrêté attributif, indépendamment du versement effectif des fonds.

Les financements reçus par les organismes publics, en provenance de l'État ou d'autres tiers, qu'il s'agisse de subventions de fonctionnement ou d'investissement se définissent comme des produits issus d'opérations sans contrepartie directe au moins équivalente attendue par le financeur. Le financement est comptabilisé, indépendamment de sa date d'encaissement, lorsque le droit est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable.

Le principe est le suivant :

- Lorsqu'une subvention est accordée par le financeur sans condition, la subvention est comptabilisée, indépendamment de sa date d'encaissement, à la date de l'acte attributif, ou à la date de la signature de la convention attributive,
- Lorsqu'une subvention est octroyée sous réserve de la réalisation de conditions, la subvention est comptabilisée, indépendamment de sa date d'encaissement, soit à la date de l'acte attributif si les conditions sont réalisées à cette date, soit au moment de la réalisation effective par l'organisme bénéficiaire des conditions prévues par l'acte attributif, pour le montant correspondant à la part financée de l'opération.

Les fonds reçus avant l'acquisition du droit sont comptabilisés en avances.

La Fondation UCA^{JEDI} procède à :

- la comptabilisation d'avances sur subventions en avances et encours sur commandes
- un recensement des droits acquis au titre de l'exercice et n'ayant pu faire l'objet d'un titre au compte 441. Ce recensement est effectué de manière à rattacher des produits à recevoir aux dépenses de fonctionnement et d'investissement correspondantes à la clôture de l'exercice.

I-2-9) Rattachement des charges et produits à l'exercice

L'UCA procède à des opérations d'inventaire en fin d'exercice afin de se conformer au principe des droits constatés, principalement en matière :

- d'heures complémentaires,
- de droits à congés
- de primes salariales à versement périodique,
- de rappels de salaires liés aux décalages existants entre les prises d'effet des augmentations de salaires et les dates de prise de décision,
- de charges d'exploitation,
- de recettes d'activité (prestations de recherches, droits universitaires, etc).

Les heures complémentaires réalisées par les personnels titulaires et contractuels au titre de l'année universitaire en cours à la date de clôture ont été comptabilisées en charges à payer.

Les droits à congés acquis par les personnels inscrits dans le Compte Epargne Temps font l'objet d'une provision pour charges pour leur part monétisable et non monétisable.

Les droits à congés acquis sur la période du 1er septembre au 31 décembre 2024 des personnels BIATSS contractuels et titulaires, à raison de 3.75 jours acquis par mois, pondérés par la quotité de travail de l'agent, diminué du nombre réel de jours pris issus du logiciel Ohris pour les personnels gérés sous cet outil et de 4 jours pris sur cette période pour les autres personnels, valorisés par le coût moyen réel de chaque individu, sont inscrits en charge à payer.

Les droits à congés des enseignants et des enseignants chercheurs ne font pas l'objet d'un suivi particulier compte tenu de leur statut. Aucune évaluation fiable du montant de l'obligation au titre des droits à congés ne pouvant donc être réalisée, il n'a pas été comptabilisé de provision pour congés à payer pour les enseignants et enseignants chercheurs à la clôture de l'exercice.

II) Notes relatives aux postes de bilan

II-1) Actif immobilisé

En 2024, le montant brut de l'actif immobilisé a augmenté de 399.2 k€ passant de 419,4 k€ au 31.12.2023 à 818,6 k€ au 31.12.2024.

Le tableau de variation des immobilisations s'établit comme suit :

Compte	Valeur brute UCA au 31/12/2023	Valeur brute UCA au 01/01/2024	Acquisitions AU 31/12/2024	Virement de poste à poste au 31/12/2024	Sorties au 31/12/2024	Valeur brute au 31/12/2024
203 Frais de recherche et de développ.	0,00	0,00				-
205 Concessions, brevets, licences...	8 731,67	8 731,67	14 378,10			23 109,77
206 Droit au bail	0,00	0,00				-
208 Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00				-
Immobilisations incorporelles	8 731,67	8 731,67	14 378,10	-	-	23 109,77
211 Terrains	0,00	0,00				-
212 Agenc. et aménag. de terrains	0,00	0,00				-
213 Construction	0,00	0,00				-
214 Construction sur sol d'autrui	0,00	0,00				-
215 Installations techniques, mat. et outil.	207 640,41	207 640,41	62 841,54			270 481,95
216 Collections	0,00	0,00				-
217 Biens historiques et culturel	0,00	0,00				-
218 Autres immobilisations corporelles	203 056,68	203 056,68	311 947,98			515 004,66
254 Plantations pérennes	0,00	0,00				-
Immobilisations corporelles	410 697,09	410 697,09	374 789,52	-	-	785 486,61
231 Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00				-
232 Immobilisations incorp. en cours	0,00	0,00				-
235 Plantations pérennes	0,00	0,00				-
237 Av. et acceptes versés sur immo. Incor.	0,00	0,00				-
238 Av. et acceptes versés sur immo. Cor.	0,00	0,00				-
Immobilisations en cours	0,00	0,00	-	-	-	-
261 Titres de participations	0,00	0,00				-
266 Autres formes de participation	0,00	0,00				-
267 Créances rattachées à des part.	0,00	0,00				-
271 Actions	0,00	0,00				-
272 Titres immobilisés	0,00	0,00				-
274 Prêts	0,00	0,00				-
275 Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	10 000,00			10 000,00
Immobilisations financières	0,00	0,00	10 000,00	-	-	10 000,00
Actif immobilisé	419 428,76	419 428,76	399 167,62	-	-	818 596,38

II-1-1) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles concernent dans leur intégralité des acquisitions de logiciels et s'élèvent à 23,1 k€ en 2024 contre 8,7 k€ en 2023.

Les principales acquisitions concernent l'achat d'un logiciel pour le LJAD pour la chaire ABIDE pour 3,4K€, l'achat d'un logiciel pour le 2IP Arôme et parfum pour 6,8K€ et d'un logiciel pour le CEPAM pour 4,2k€ dans le cadre du welcome package de Léa Drieu.

II-1-2) Immobilisations corporelles

On constate une augmentation des acquisitions d'immobilisation sur l'exercice 2024 de + 384,8 k€, elles s'élèvent à 795,5 k€ contre 410,7 k€ en 2023.

La rubrique immobilisations corporelles augmente de :

- Installations techniques matériels et outillages ont augmenté de 62,8 k€, passant de 207,6 k€ en 2023 à 270,4 k€ en 2024
- Il s'agit principalement de l'acquisition d'un équipement scientifique pour 21k€ dans le cadre du welcome package de Léa Drieu et d'un équipement pour 4,6k€ dans le cadre du welcome Package d'Antonin Tomaso pour le CEPAM,
- 11,5k€ pour l'acquisition d'un four de frittage pour le projet PRACCIS et 5,2k€ pour l'achat d'une imprimante Prusa XL pour l'IMREDD,
- 8,2k€ pour l'acquisition d'un RHD 512-channel Recording Controller dans le cadre du projet Neurokoopman porté par Neuromod,
- 8k€ pour l'achat d'un cube de calibration dans le cadre du projet gestion intégré marine d'Eco seas.

- Autres immobilisations corporelles ont augmenté de 312 k€, passant de 203 k€ en 2023 à 525 k€ en 2024
- Elles sont constituées d'acquisition de matériel informatique pour 241k€ dont 173k€ pour la MSI pour le cluster Azzura,
- De l'acquisition de mobilier pour 37k€ dont 22k€ pour une cabine acoustique Quatro pour l'Alvéole et 15k€ pour une cabine acoustique pour la plateforme IMREDD.
- De matériel audiovisuel pour 33k€ dont 17,8k€ pour le campus Bastide Rouge, 10k€ pour le MSC Marres, 1,6k€ pour l'EUR Odyssee et 3k€ pour l'INRIA pour le WP de Victor David,
- De l'acquisition de matériels divers pour 4,5k€ dont un réfrigérateur pour le MSC Flavour & Fragrance pour 3k€ et un broyeur pour 1,5k€

II-2) Amortissements et dépréciations des immobilisations

Au 31.12.2024, les amortissements cumulés s'élèvent à 113 429,68 € contre 30 815,02 € en 2023, soit une augmentation de 82 615,27 €.

	CUMUL Amortissements cumulés ou dépréciation au 31/12/2023	UCA Amortissements cumulés ou dépréciation au 01/01/2024	Dotations de l'exercice	Réintégrations de l'exercice	Amortissement cumulé ou dépréciation au 31/12/2024
Immobilisations incorporelles	2 920,93	2 920,93	5 068,05	-	7 988,37
Frais de recherche et de développ.	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences...	2 920,32	2 920,32	5 068,05	-	7 988,37
Droit au bail	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	27 894,09	27 894,09	77 547,22	-	105 441,31
Terrains	-	-	-	-	-
Agenc. et aménag. de terrains	-	-	-	-	-
Construction	-	-	-	-	-
Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-	-
Installations techniques, mat. et outil.	11 238,42	11 238,42	30 997,23	-	42 235,65
Collections	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	16 655,67	16 655,67	46 549,99	-	63 205,66
Immobilisations financières	-	-	-	-	-
Titres de participations	-	-	-	-	-
Autres formes de participation	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
Actions	-	-	-	-	-
Titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements versés	-	-	-	-	-
TOTAL	30 815,02	30 815,02	82 615,27	-	113 429,68

II-3) Créances et dettes

Concernant les créances et dettes liées aux opérations pluriannuelles subventionnées, ces dernières se référant à des contrats triennaux, la répartition de l'échéance a été réalisée en prenant 1/3 pour l'échéance à moins d'un an et 2/3 à plus d'un an. La hausse importante au passif des avances et acomptes est liée aux encaissements reçus des financeurs tant que les conditions de réalisation ne sont pas atteintes pour émettre le titre de recettes définitif (et couvrant les produits à recevoir comptabilisés en fin d'exercice).

Tableau des Créances et Dettes âgées :

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an			Échéances	à plus d'un an	à plus de cinq ans
Créances de l'actif immobilisé :				Dettes financières				
Créances rattachées à des participations				Avances de l'Etat et des collectivités publiques				
Prêts (1).....				Dettes financières diverses				
Autres.....								
Créances de l'actif circulant :	16 018 245	5 362 418	10 554 669	Dettes non financières	31 362 316	11 208 317	20 153 999	
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes	15 832 003	5 277 334	10 554 669	Dettes fournisseurs et Comptes rattachés.....	813 270	813 270		
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	34 505	34 505		DETTES FISCALES ET SOCIALES	292 813	292 813		
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	30 230 998	10 076 999	20 153 999	
CREANCES CORRESPONDANT A DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				DETTE CORRESPONDANT A DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
Créances sur les autres débiteurs	151 736	50 579		AUTRES DETTES NON FINANCIERES	25 235	25 235		
Charges constatées d'avance.....	103	103		Produits constatés d'avance.....				
TOTAL	16 018 348	5 362 521	10 554 669	TOTAL	31 362 316	11 208 317	20 153 999	

II-4) Compte de liaison - Trésorerie

La Fondation UCA^{JEDI} n'a pas de trésorerie propre. Jusqu'au 31/12/2023, les mouvements de trésorerie étaient comptabilisés dans l'établissement principal et impactés sur la fondation par le biais du compte de liaison. Conformément aux préconisations ministérielles, la trésorerie de la Fondation UCA^{JEDI} est désormais suivie dans une subdivision du compte 5151 dont le solde au 31/12/2024 s'élève à 16 264 k€ sur un total de trésorerie Etablissement de 93 916 k€.

La situation nette de trésorerie à la clôture de l'exercice 2024 se présente comme suit :

Libellés	31/12/2023	31/12/2024
Compte de dépôt de fonds au Trésor	15 632 160	16 280 889
(+) Valeurs à l'encaissement	0	0
(+) Chèques impayés	0	0
(+) Caisse	0	0
(+) Avances aux régisseurs	0	-40
(+) Placements en bons du Trésor	0	0
(-) Paiements en instance	0	-16 849
(-) Chèques à payer (trésorerie passive)	0	0
Trésorerie nette	15 632 160	16 264 000

II-5) Fonds propres

Les fonds propres de la Fondation sont composés :

- des financements de l'actif par l'État pour 776,7 k€ en 2024 contre 410,3 k€ en 2023 correspondant au financement de l'ANR
- des fonds propres de la Fondation UCA^{JEDI} à hauteur de 50 k€
- des réserves à hauteur de 479 k€ constituées exclusivement des résultats des exercices 2022 et 2023.
- du résultat de l'exercice à hauteur de 186.9 k€

Le tableau de variation des fonds propres se présente ainsi :

	UCA AU 31/12/2023	UCA AU 01/01/2024	Quote-part en résultat	Affectation du RAN en réserves	Affectation du résultat 2023	Subventions de l'exercice	Sorties Subventions	Résultat 2024	31/12/2024
Biens remis en dotation		-							
Financements externes de l'actif Etat	410 361,34	410 361,34	- 10 714,86			377 036,54			776 683,02
Fonds propres des fondations	50 000,00	50 000,00							50 000,00
Réserves facultatives	327 583,65	151 064,76			327 583,65				478 648,41
Report à nouveau	-	-							-
Résultat de l'exercice	327 583,65	327 583,65			- 327 583,65			186 961,89	186 961,89
Subventions d'investissement nettes	-	-							-
Financements externes de l'actif autres que Etat	-	-	-						-
TOTAL	1 115 528,64	939 009,75	- 10 714,86	-	-	377 036,54	-	186 961,89	1 492 293,32

II-7) Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE		
	FONDATION 2024	FONDATION 2023
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
RESULTAT NET	186 962	327 584
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements et provisions, hors provisions sur actif circulant	127 851	114 426
Plus-values de cession		
Reprises dépréciations hors actif circulant		
Quote part FEA virée au résultat	-10 715	-9 067
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
Autres : corrections variation BFR	480 165	2 536 944
TOTAL (I)	784 263	2 969 886
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
ENCAISSEMENTS		
Cessions d'immobilisations incorporelles		
Cessions d'immobilisations corporelles		
Cessions d'immobilisations financières		
Autres opérations		
DECAISSEMENTS		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-14 378	-1 672
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-374 790	-354 776
Acquisitions d'immobilisations financières	-10 000	
Autres opérations		
TOTAL (II)	-399 168	-356 448
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
ENCAISSEMENTS		
Dotations en capitaux propres	377 037	356 448
Emissions d'emprunts		
Autres opérations (variation BPI Oseo)		
DECAISSEMENTS		
Remboursements d'emprunts		
Autres opérations		
TOTAL (III)	377 037	356 448
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS GERES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES TIERS		
ENCAISSEMENTS	22 406	24 006
DECAISSEMENTS	-152 698	-14 194
TOTAL (IV)	-130 292	9 812
VARIATION DE TRESORERIE (V = I+II+III+IV)	631 840	2 979 698
TRESORERIE A L'OUVERTURE	15 632 160	12 652 462
TRESORERIE A LA CLOTURE	16 264 000	15 632 160

II-8) Provisions

Les CET sont provisionnés à hauteur de 45 k€ sur 2024 et les créances clients ont été dépréciées à hauteur de 2637 € portant le montant total des provisions de la Fondation à 133 k€

Situation et mouvement	FONDATION 31/12/2023	FONDATION 01/01/2024	Augm.Dotations exercice	Dimin.Reprise exercice	Provisions au 31/12/2024
Provisions pour litiges	0	0	0	0	0
Provisions pour charge	0	0	0	0	0
Povisions pour charges soc.et fisc.sur congés payés et CET	85 032	85 032	45 236	0	130 268
Provision pour charge sur heures complémentaires	0	0	0	0	0
Prov alloc perte d'emploi	0	0	0	0	0
Total Provisions pour risques et charges	0	0	45 236	0	130 268
Provision pour dépréciation des créances	0	0	2 637	0	2 637
TOTAL	0	0	47 873	0	132 905

II-9) Comptes de régularisation

Aucun produit constaté d'avance n'a été enregistré sur l'exercice 2024 contre 21 K€ en 2023.

III) Notes relatives aux postes du compte de résultat

Le résultat de l'exercice 2024 est de 186.9 k€ pour la Fondation UCA^{JEDI}

III-1) Chiffre d'affaires et produits d'exploitation :

Les produits de fonctionnement s'établissent à 13 172 k€ pour la Fondation UCA^{JEDI} au 31/12/2024, contre 11 996 k€ au 31/12/2023 en augmentation à hauteur de 10%.

L'évolution des produits de fonctionnement s'établit comme suit :

Nature (en K€)	FONDATION 2023	FONDATION 2024	Var° en €	Var° en %
Chiffres d'affaires	1 065	1 305	240	23%
- Vente de produits finis	0	0	0	-
- Droits d'inscription et redevances	975	1 131	156	16%
- Produits de contrats de recherche	5	62	57	1140%
- Produits de formation continue	1	118	117	11700%
- Prestations de services	7	5	-2	-29%
- Produits des activités annexes	77	-11	-88	-114%
- Autres produits d'activités annexes	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	10 897	11 849	952	9%
Taxe d'apprentissage	3	3	0	2%
CVEC	-	-	-	-
Autres produits de gestion courante	23	4	-19	-83%
Produits financiers	-	-	-	-
Reprise de provisions	9	11	2	22%
Total	11 997	13 172	1 175	10%

Les droits d'inscription sont en augmentation de 17% soit 164 k€ sur 2024, les variations réparties par diplôme, sont présentées ci-dessous.

DIPLÔME	DI 2022	DI 2023	DI 2024	Variation en%
MSC Biobanks	-38 859,00	- 84 318,00	- 88 914,00	5%
MSC Data Sciences	-120 490,00	- 70 743,00	- 160 557,00	127%
MSC Flavour and Frangrance	-111 404,00	- 145 519,00	- 133 689,00	-8%
MSC Marres	-175 405,00	- 209 477,00	- 258 214,12	23%
MSC Mod4neucog	-74 503,00	- 69 467,00	- 58 100,00	-16%
MSC Risk	-96 345,00	- 77 959,00	- 71 500,00	-8%
MSC Boot	-57 203,00	- 65 918,00	- 53 815,00	-18%
MSC Smart Edtech	-99 354,00	- 119 527,00	- 90 600,00	-24%
DU Steps	- 600,00	- 1 500,00	- 3 114,00	108%
MSC Affluences	-27 673,00	-	-	
MSC Music scoring	-33 416,00	- 46 317,00	- 48 089,01	4%
MSC EMMP	-	- 82 275,00	- 164 128,00	99%
Total général	-835 252,00	-973020	-1130720,13	16%

La répartition des Subventions s'établit comme suit :

	FONDATION 2023	FONDATION 2024	Var ^o en €	Var ^o en %
SCSP				
ministère tutelle autres subv	12 711	21 289	8 578	67%
Autres ministères				
ANR Investissements	10 725 189	11 727 599	1 002 410	9%
ANR Hors investisse	42 251	42 611	360	1%
Subventions région				
Subventions département				
Subv des communes et				
Rémunération ASP au				
Subventions UE	52 130	1 849	-50 281	-96%
Subventions d'organismes publics				
Subv autres collectivités				
Dons et legs				
Autres subventions	65 055	55 376	-9 679	-15%
TOTAL	10 897 336	11 848 723	951 387	9%

III-2) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation évoluent de la façon suivante

Nature (en K€)	FONDATION 2023	FONDATION 2024	Var ^o en %
Achats	446	455	2%
Services extérieurs	2 087	2 792	34%
Impôts, taxes et versements assimilés (*)	99	136	37%
Charges de personnel	3 668	7 760	112%
Autres charges de gestion courante	2 867	1 723	-40%
Dotation aux amortissements et provisions	114	130	14%
Total	9 281	12 997	40%

(*) Les impôts et taxes sur rémunérations sont désormais inclus dans ce poste et plus dans les charges de personnel

Les variations importantes constatées sont corrélées à l'activité en plein essor de la fondation qui n'a que trois exercices d'existence.

IV) Autres informations

Néant

IV-1) Événements postérieurs à la clôture

Néant.

IV-2) Effectifs

Le nombre d'ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé) moyen au titre de 2024 s'élève à 134.9 en augmentation de 33 % :

	2023	2024
ETPT travaillés ENSEIGNANTS	22,4	45,4
DONT TITULAIRES	0,0	0,0
DONT NON TITULAIRES	22,4	45,4
ETPT travaillés BIATSS	78,9	89,5
DONT TITULAIRES	9,3	9,7
DONT NON TITULAIRES	69,5	79,8
TOTAL	101,3	134,9

IV-3) Engagement Hors bilan

Néant

FONDATION
UNIVERSITAIRE
UCA J.E.D.I.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Délibération n°2 - Conseil de Gestion du 12.03.2025



CHIFFRES CLÉS



254
Nouveaux
projets financés



17
Thèses
démarrées
(dont 9 en co-financement)



21
Post-doctorants
financés



17
Ingénieurs financés
dans les
laboratoires



58
Personnes
affectées à des
missions support
IdEx



27
Personnes
rémunérées par
l'IdEx affectées aux
services de
l'Université

en vue d'en accompagner le
développement et la
structuration



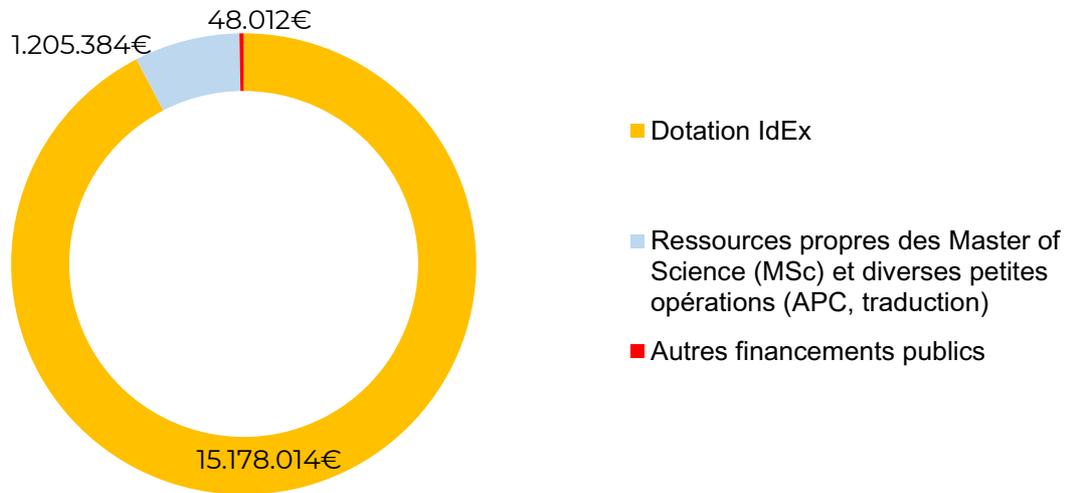
1146
Candidatures
d'étudiants à une
formation IdEx
(dont 1078 provenant de
l'étranger)



387
Étudiants inscrits
dans une formation
IdEx
(367 en MSc et 20 en DU)

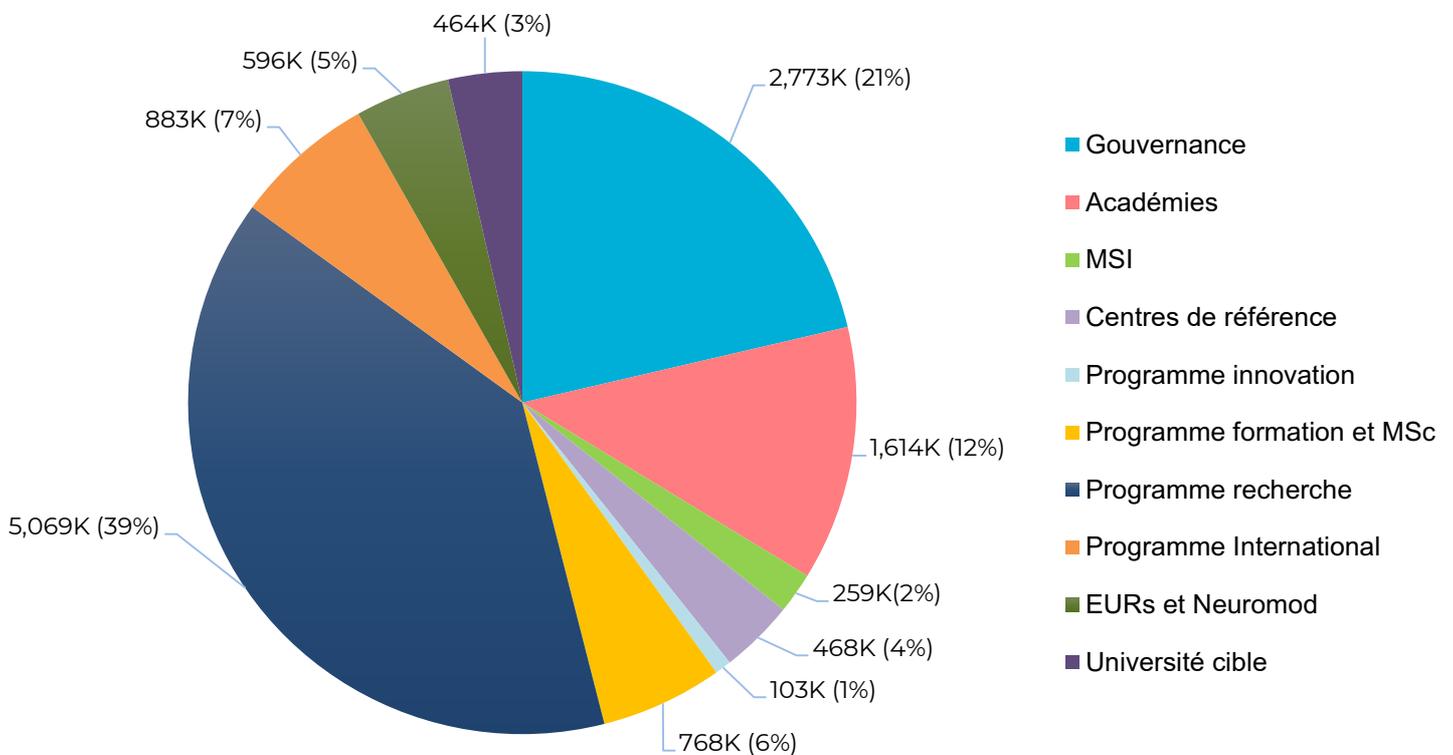
Recettes 2024

La Fondation UniCA^{J.E.D.I.} a perçu 16.431.410€ de recettes en 2024 réparties de la façon suivante :



Engagements pluriannuels 2024 par actions IdEx

Est précisée ci-après la ventilation des engagements de la dotation IdEx par action, étant précisé que ces engagements sont pluriannuels (*i.e. l'exécution budgétaire des actions correspondantes peut être réalisée sur plusieurs exercices*) :



Ventilation des engagements pluriannuels par actions de la dotation IdEx et reports sur l'année 2025

		Montant engagé en 2024	Montant reporté en 2025
1- Gouvernance	MS support et soutien	2 571 853 €	
	Gouvernance	201 560 €	
2- Académies	Académie 1	324 799 €	25 201 €
	Académie 2	261 192 €	88 808 €
	Académie 3	322 535 €	27 465 €
	Académie 4	327 768 €	22 232 €
	Académie 5	377 868 €	
3- MSI	MSI	259 116 €	165 000 €
4- Innovation	CDR APC	349 642 €	
	CDR IMREDD	108 394 €	91 606 €
	CDR5 XR2C2	10 867 €	27 800 €
	Partenariats	10 000 €	10 000 €
	Entrepreneuriat	93 128 €	10 000 €
	Startups	0 €	50 000 €
5- Pédagogie et formation innovantes	CAP	15 531 €	4 469 €
	UCA ^{J.E.D.I.} Junior & Champion	344 400 €	
	MSc & MIO	408 475 €	
6- Recherche	Prog Stratégiques	238 500 €	
	Attractivity packages	1 090 000 €	
	Collegium of Adv. Stud.	138 881 €	
	Backup	0 €	
	Chaires Excellence, CPJ, Chaire UNESCO & PRA	560 901 €	48 000 €
	Pool experts	49 313 €	
	LABEX	0 €	
	Prog Doctorants et Post-doc	2 991 737 €	
7- Université cible	Soutien EUR + Neuromod	596 758 €	214 488 €
	Welcome Center	19 997 €	
	Pool gestionnaires	35 834 €	
	International scientific visibility	58 634 €	
	Soutien transformation services	350 015 €	
8- Déploiement à l'international	Partenariats Larges	169 597 €	
	Ulysseus	441 117 €	
	Campus Délocalisés / Pays émerg.	61 747 €	
	Partenariats thématiques	5 481 €	84 519 €
	Cellule Europe Mutualisée	49 426 €	50 574 €
	Représentation et influence	156 499 €	
	Total	13 001 566 €	920 161 €

Compte financier 2024 de la Fondation UCA^{J.E.D.I.}

Autorisations budgétaires

Dépenses										
	AE					CP				
	2023	Budget N	Budget R1	Réalisé 2024	%	2023	Budget N	Budget R1	Réalisé 2024	%
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	5 922 543 €	7 356 233 €	7 950 000 €	7 847 292 €	99%	5 922 543 €	7 356 233 €	7 950 000 €	7 847 494 €	99%
Fonctionnement	6 476 713 €	7 035 648 €	5 041 203 €	4 730 731 €	94%	5 809 976 €	7 035 648 €	7 645 992 €	7 359 039 €	96%
Investissement	303 317 €	1 505 000 €	505 000 €	352 806 €	70%	328 133 €	1 505 000 €	539 001 €	402 826 €	75%
TOTAL DES DÉPENSES	12 702 573 €	15 896 881 €	13 496 203 €	12 930 829 €	96%	12 060 652 €	15 896 881 €	16 134 993 €	15 609 360 €	97%
Solde budgétaire (excédent)						3 177 809 €			822 050 €	

Les dépenses réalisées restent globalement proches de la prévision 2024 puisque le budget rectificatif N° 1 (BR1) de fin d'année a permis de ramener la prévision de la masse fonctionnement et investissement à un niveau plus précis que la prévision faite au budget initial. On note un taux d'exécution de 99% sur le personnel, 94% sur le fonctionnement et 70% en investissement.

Recettes					
RE					
2023	Budget N	Budget R1	Réalisé 2024	%	
1 313 637 €	885 075 €	901 069 €	1 253 396 €	139%	Recettes globalisées
			- €	0%	Subvention pour charges de service public
			- €	0%	Subvention pour charge d'investissement
			- €	0%	Autres financements de l'Etat
			- €	0%	Fiscalité affectée
24 006 €	38 190 €	54 184 €	48 012 €	89%	Autres financements publics
1 289 631 €	846 885 €	846 885 €	1 205 384 €	142%	Recettes propres
13 924 824 €	12 841 133 €	13 027 438 €	15 178 014 €	117%	Recettes fléchées
			- €	0%	Subvention pour charge d'investissement fléchées
61 024 €			326 076 €	100%	Autres financements de l'Etat fléchés
13 836 777 €	12 841 133 €	12 877 528 €	14 684 254 €	114%	Autres financements publics fléchés
27 023 €	- €	149 910 €	167 684 €	112%	Recettes propres fléchées
15 238 461 €	13 726 208 €	13 928 507 €	16 431 410 €	118%	TOTAL DES RECETTES
	2 170 673 €	2 206 486 €			Solde budgétaire (déficit)

Le taux d'exécution des recettes est très satisfaisant soit un taux d'exécution de 118%, elles sont constituées principalement de la dotation de l'IdEx à 89% et de 11% d'autres ressources dont 2 financements fléchés.

La majorité des autres ressources sont constituées essentiellement des droits d'inscription des Masters of Science (7%).

Le solde budgétaire de l'exercice (16 431 410 € – 15 609 360 €) est excédentaire de **822 050 €**.

Situation patrimoniale

CHARGES	2023	BI	BR1	CF 2023	PRODUITS	2023	BI	BR1	2024
Personnel	6 055 575 €	7 260 833 €	7 847 475 €	7 748 238 €	Subventions de l'Etat	12 711 €	- €		21 289 €
dont charges de pensions civiles*					Fiscalité affectée	- €	- €		- €
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	5 613 614 €	7 793 392 €	8 395 861 €	5 237 232 €	Autres subventions	10 887 603 €	14 160 340 €	15 364 451 €	11 830 461 €
					Autres produits	1 096 459 €	896 885 €	1 050 079 €	1 320 681 €
TOTAL DES CHARGES (1)	11 669 189 €	15 054 225 €	16 243 336 €	12 985 469 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	11 996 773 €	15 057 225 €	16 414 530 €	13 172 431 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	327 584 €	3 000 €	171 194 €	186 962 €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	- €			
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	11 996 773 €	15 057 225 €	16 414 530 €	13 172 431 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	11 996 773 €			13 172 431 €

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

	2023	BI	BR1	2024
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	327 584 €	3 000 €	171 194 €	186 962 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	114 426 €	52 000 €	82 210 €	130 488 €
- reprise de provision				
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				
- produits de cession d'éléments d'actifs				
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	9 067 €	50 000 €	9 067 €	10 715 €
= CAF ou IAF*	432 943 €	5 000 €	244 337 €	306 735 €

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	2023	BI	BR1	2024	RESSOURCES	2023	BI	BR1	2024
Insuffisance d'autofinancement*					Capacité d'autofinancement*	432 943 €	5 000 €	244 337 €	306 735 €
Investissements	356 448 €	1 505 000 €	554 001 €	350 845 €	Financement de l'actif par l'État	- €			
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'état	356 448 €	1 500 000 €	534 001 €	326 076 €
					Autres ressources	- €			
Remboursement des dettes financières					Augmentation des dettes financières (emprunt)	- €			
Fusion IFMK					Fusion IFMK				
TOTAL DES EMPLOIS (5)	356 448 €	1 505 000 €	554 001 €	350 845 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	789 391 €	1 505 000 €	778 338 €	632 811 €

APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	432 943 €	- €	224 337 €	281 966 €	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)				
---	------------------	------------	------------------	------------------	---	--	--	--	--

	2023	BI	BR1	2024
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	432 942 €	- €	224 337 €	281 966 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-2 546 756 €	2 170 673 €	2 430 822 €	-349 874 €
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou RELEVEMENT (II)	2 979 698 €	-2 170 673 €	-2 206 486 €	631 840 €
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	635 428 €	635 428 €	859 765 €	917 394 €
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-14 996 732 €	-12 826 059 €	-12 565 910 €	-15 346 606 €
Niveau de la TRESORERIE	15 632 160 €	13 461 487 €	13 425 674 €	16 264 000 €

La situation patrimoniale de la Fondation UCA^{J.E.D.I.} est conforme à notre prévision, elle permet de dégager :

- Une capacité d'autofinancement de 306 735 € sur l'exercice 2024
- Un apport au fond de roulement de 281 966 €
- Un niveau de trésorerie de 16 264 000 €.

Signature(s) électronique(s) du présent document

La version originale de ce document est sous forme électronique, par conséquent les signatures ci-dessous doivent impérativement être vérifiées électroniquement à l'aide d'un logiciel adapté comme Adobe Acrobat Reader DC™. Si un message d'avertissement apparaît, la raison peut être liée à l'absence de confiance dans l'Autorité de Certification qui a délivré le certificat utilisé pour signer le document. Dans ce cas, cliquez sur « Détails du certificat » dans le « Panneau des signatures » et sélectionnez le certificat « Sunnystamp Root CA G2 » puis cliquez sur « Ajouter aux certificats approuvés » dans l'onglet « Approbation ». A noter que les logiciels de lecture de documents PDF en mode Web ou mobile n'affichent pas les détails relatifs aux signatures électroniques. Pour toute question, merci de nous écrire à l'adresse support@lex-persona.com.

Digital signature(s) of this document

The original version of this document is in electronic form, so the signatures below must always be verified electronically using appropriate software such as Adobe Acrobat Reader DC™. If a warning message appears, the reason may be the absence of trust in the Certificate Authority which issued the certificate used to sign the document. In this case, click on "Certificate Details" in the "Signatures panel" and select the "Sunnystamp Root CA G2" certificate then click on "Add to approved certificates" on the "Approval" tab. Note that PDF reading software in web or mobile mode does not display the details of the digital signatures. If you have any questions, please write to us at support@lex-persona.com.